

Monsieur le Bourgmestre,

Le dernier conseil communal du 30 juin 2015 a désigné de nouveaux agents habilités à constater les infractions.

Combien la commune dispose-t-elle aujourd'hui d'agents compétents?

A quel service appartiennent-ils ?

Quelles sont les types d'infractions actuellement poursuivies par ces agents ?

Combien ont-elles été relevées par catégorie en 2012-2013-2014 ?

Combien de sanctions ont été dressées, combien ont été payées à la commune?

Combien ont été d'un autre ordre que pécuniaire ?

Combien ont concerné des mineurs ? De quel type était ces infractions ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses,

Anne-Charlotte d'Ursel

Députée bruxelloise

Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

rue du Lombard 57

1000 Bruxelles

0477 / 25 98 28

acdursel@hotmail.com